



Définition des politiques

La définition des politiques est assurée par les organes directeurs. C'est par leur truchement que la Commission préparatoire de l'OTICE prend et met en œuvre les décisions relatives aux travaux de l'organisation.

L'organe plénier de la Commission, qui se compose de tous les Etats signataires, est en quelque sorte une assemblée d'actionnaires, qui donne au Secrétariat technique provisoire des orientations de politique générale et en assure le contrôle pour le compte des Etats signataires. C'est le principal organe directeur, et il est secondé dans ses travaux par trois organes subsidiaires, chacun composé de représentants des Etats signataires ainsi que d'experts nommés par ces derniers.

Ces organes subsidiaires sont le Groupe de travail A, le Groupe de travail B et le Groupe consultatif. Le Groupe de travail A s'occupe des questions budgétaires et administratives de l'organisation, tandis que le Groupe de travail B se penche sur des questions scientifiques et techniques relatives au Traité. L'un et l'autre soumettent des propositions et recommandations à l'examen de la Commission en vue de leur adoption. Avec la Commission, ils forment les organes directeurs de l'organisation. En outre, le Groupe consultatif, constitué d'experts qualifiés, joue un rôle de soutien, donnant à la Commission, par l'intermédiaire de ses groupes de travail, des avis sur les questions financières, budgétaires et administratives connexes.

APERÇU DES ACTIVITES MENEES EN 2007

- Ajout au Règlement du personnel d'une disposition relative aux éventuels conflits d'intérêts, à l'effet de renforcer les pratiques de bonne gouvernance au sein de l'organisation
- Décision de modifier l'organisation des travaux et la durée des réunions du Groupe de travail B
- Projet pilote destiné à faciliter la participation d'experts de pays en développement aux réunions techniques officielles de la Commission
- Nouvelles modalités d'établissement des rapports du Secrétaire exécutif aux organes directeurs
- Révision de la structure et de la mise en pages de tous les documents officiels pour en faciliter la lecture.



Le Groupe de travail B a décidé de modifier l'organisation de ses travaux et la durée de ses réunions. A compter de 2008, cet organe subsidiaire assouplira son calendrier, en réduisant au strict minimum le nombre de ses réunions et en évitant le chevauchement des séances dans la mesure du possible.

AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION DES EXPERTS DE PAYS EN DEVELOPPEMENT

En 2007, le Secrétariat a lancé un projet pilote destiné à faciliter la participation d'experts de pays en développement aux réunions techniques officielles de la Commission. Ce projet a été financé par des contributions volontaires de l'Afrique du Sud, de la Finlande, de l'Indonésie, de la Malaisie, du Maroc, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande et des Pays-Bas.

Trois experts – du Kenya, du Pérou et de la Thaïlande – ont été sélectionnés pour participer au projet. Ils ont pris part aux séances du Groupe de travail B et à d'autres réunions techniques, y compris l'atelier sur la gestion de la qualité, en mai, et la réunion du groupe consultatif d'experts pour l'inspection expérimentale intégrée, en décembre. En outre, ces experts ont bénéficié d'une série de réunions d'information technique organisées par le Secrétariat sur des questions clés ayant trait à la vérification.

Sur les bases d'un rapport d'exécution établi par le Secrétariat, la Commission a décidé en novembre 2007 que le projet pilote devrait se poursuivre en 2008 vu le premier succès remporté.

REUNIONS

En 2007, la Commission préparatoire était présidée par M^{me} Ana Teresa Dengo, Représentante permanente du Costa Rica. Elle s'est réunie en séance plénière à deux reprises, du 19 au 22 juin (vingt-huitième session) et du 12 au 14 novembre (vingt-neuvième session).

Le Groupe de travail A était présidé par M. Abdulkadir Bin Rimdap (Nigéria). Il a tenu sa trente et unième session du 4 au 6 juin et sa trente-deuxième session les 8 et 9 octobre. Le Groupe de travail B était présidé par M. Hein Haak (Pays-Bas); il a également tenu deux sessions: sa vingt-huitième du 5 au 16 février et sa vingt-neuvième, qui s'est déroulée en deux parties, du 21 mai au 1^{er} juin et du 20 août au 7 septembre. Le Groupe consultatif, présidé par M. André Gué (France), a tenu les première et deuxième parties de sa vingt-huitième session du 23 au 27 avril et du 14 au 18 mai, et sa vingt-neuvième session du 10 au 14 septembre.

APPUI AUX ORGANES DIRECTEURS

Le Secrétariat, qui est lui-même un organe préparatoire, exécute les décisions prises par la Commission et ses organes subsidiaires. Son effectif est multinational, comme l'est la Commission, et recruté dans les Etats signataires sur une base géographique aussi large que possible. Le Secrétariat a pour rôle d'assurer les services fonctionnels et d'appui des séances des divers organes qui composent la Commission. Qu'il s'agisse d'organiser la logistique des conférences, de prévoir des services d'interprétation, de rédiger les documents officiels des diverses sessions ou de conseiller les présidents, le Secrétariat joue un rôle vital pour les travaux des organes directeurs.

En 2007, un certain nombre d'améliorations ont été apportées aux procédures du Secrétariat sur lesquelles repose l'élaboration des politiques au sein de l'organisation. Ainsi, de nouvelles modalités d'établissement des rapports du Secrétaire exécutif aux organes directeurs ont été instaurées, qui s'inscrivent dans un train de mesures

tendant à rationaliser la diffusion des informations, notamment les données ordinaires, auprès des Etats signataires. La structure et la mise en pages des documents officiels ont également été modifiées pour faciliter la lecture.

CREATION D'UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL VIRTUEL

Le Secrétariat tire une grande fierté de ce qu'il peut créer un environnement virtuel pour ceux qui sont dans l'impossibilité d'assister aux séances ordinaires des organes directeurs. Ainsi, il fait appel à des technologies très pointues pour retransmettre, partout dans le monde et en temps réel, les travaux de chacune des séances plénières officielles, qui sont enregistrées et diffusées en direct sur un site Web sécurisé, le Système de communication avec les experts (SCE), avant d'être archivées. En outre, les documents se rapportant à chacune des sessions sont distribués aux Etats signataires au moyen du SCE, et les participants sont avisés par courrier électronique de la publication de nouveaux documents.

